

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le six novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 30/10/2019.

Étaient présents : M. MERCIER Jacques, M. ORAIN Xavier, M. LAFRAIS Jean-Paul, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, Mme JONQUA-MARTIN Marylène, Mme MÉTAYER Maryse, M. CRAMAILH Yves.

Était absent excusé :

Absentes pour démission : Mme LAPOUGE Raquel, Mme DELMAS-AMELOT Michèle.

Assistaient : Mme TESNIÈRE Maryse – secrétaire générale, Mme Vanessa PARETOUR - adjoint administratif principal.

Secrétaire de séance : Mme ALÉPÉE Anne-Marie.

OBJET : Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 09/10/2019

Il est adopté à l'unanimité.

N° 064/2019

OBJET : Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) Sud-Charente : rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service

Conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des éléments majeurs concernant le rapport annuel 2018 sur la gestion du service d'eau potable du SMAEP du Sud-Charente, à savoir :

- 1) Le SMAEP du Sud Charente se divise en douze services :
 - Etriac Ladiville Jurignac,
 - Baignes,
 - Chalais,
 - Edon,
 - Essards,
 - Font des Abîmes
 - Font Chaude
 - Font du Gour
 - Collines du Montmorélien,
 - Ronsenac
 - Salle Lavalette
 - Brossacais
- 2) La population desservie est de 34 523 habitants,
- 3) La collectivité a la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages,
- 4) Sur les services en affermage, la SAUR et AGUR ont la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service,
- 5) L'eau est distribuée à **18 855 abonnés** (+23.46% par rapport à 2017),
- 6) Des ressources propres à la collectivité pour un volume total de **2 709 515 m3**,
- 7) Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 461 974 m3 :
 - Grand Angoulême – Boeme : 64 934 m3,
 - Grand Cognac – Criteuil : 395 287 m3,
 - Barbezieux Saint-Hilaire : 1 753 m3,
- 8) En 2018, les abonnés ont consommé 1 873 244 m3 (en baisse de 1,27% par rapport à 2017) soit en moyenne **149 litres par habitant et par jour**. Un volume total de 703 416 m3 a été exporté vers des collectivités voisines. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du

service (purge du réseau, poteaux incendie, lavage des réservoirs, ...) le **rendement du réseau était de 82,5%** en 2018 (il était de 84,30% en 2017),


- 9) Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. **Il varie d'une commune à l'autre. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ paiera en moyenne 320,37 € (sur la base du 1^{er} janvier 2019, toutes taxes comprises), soit en moyenne 2,67 €/m³ (+1,19% par rapport à 2018).** Sur ce montant, 37 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 43 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 20%.

Ce rapport a été validé en comité syndical du Syndicat Mixte en Alimentation en Eau Potable du Sud-Charente le 2 octobre 2019.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

PREND NOTE du rapport de l'exercice 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable qui lui a été présenté dont le caractère public permet d'informer les usagers du service.

OBJET : Décision du Maire n°006_2019 : marché subséquent n°02 – études de diagnostic – sous-traitance pour le relevé « lasergramétrique » de l'église souterraine Saint-Jean



Département de la Charente


Mairie de **AUBETERRE-SUR-DRONNE (16390)**

AR PREFECTURE
016-211600200-20191024-DEC_006_2019-AU
Recu le 24/10/2019
Beaux Villages

Mairie de

05.45.98.50.33 - Télécopie 05.45.98.57.82

Courriel: mairie.aubeterre-sur-dronne@wanadoo.fr
Site : aubeterresurdronne.com



DÉCISION DU MAIRE

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L.212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nature de l'acte : Marché n° 2017-03 – Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithique Saint-Jean

Objet : Marché subséquent n° 02 – études de diagnostic – sous-traitance relevé "lasergramétrique"

Décision : n° 006_2019

Le Maire de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne (Charente),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-22,

VU le code des Marchés Publics,

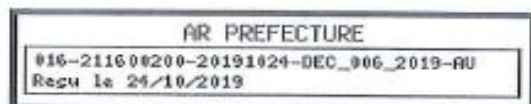
VU la délibération du conseil municipal en date du 28 mars 2014 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation générale à Monsieur le Maire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et fixe le seuil à 500 000,00 euros quel que soit le type de marché : travaux, fournitures, services,

VU la délibération du conseil municipal n° 052/2017 du 06/09/2017 approuvant le lancement de la consultation restreinte sous forme de procédure concurrentielle avec négociation qui a pour objet : Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithique Saint-Jean,

VU le document unique valant acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières de l'accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'église souterraine monolithe Saint-Jean, notifié le 23 mai 2018, à son titulaire : AGENCE GOUTAL Selarl, représentée par Michel GOUTAL, A.C.M.H. – 110, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS, accompagné du cahier des clauses techniques particulières (CCTP),

VU la décision du Maire 001_2019 en date du 07/02/2019 approuvant l'avenant 01 à l'Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean concernant la modification de l'article 5 "contenu de la mission du CCTP",

VU l'avenant 01 à l'Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean notifié le 11 février 2019 à son titulaire : AGENCE GOUTAL Selarl, représentée par Michel GOUTAL, A.C.M.H. – 110, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS,



VU la décision du Maire 005_2019 en date du 07/10/2019 validant le marché subséquent n° 02 – études de diagnostic dans le cadre de l'Accord-cadre de prestations intellectuelles (diagnostic(s) et maîtrise d'œuvre) pour le confortement et la restauration de l'Église souterraine monolithe Saint-Jean,

CONSIDÉRANT la déclaration de sous-traitance concernant le relevé "lasergramétrique" de l'église souterraine Saint-Jean,

DÉCIDE

Article 1^{er} :

La déclaration de sous-traitance relative au relevé "lasergramétrique" de l'église souterraine Saint-Jean dans le cadre du marché subséquent n° 02 (études de diagnostic en complément de l'étude réalisée en 2012 par Denis DODEMAN –ACMH – sur la consolidation générale et la mise en valeur de l'église souterraine Saint-Jean attribué à l'AGENCE GOUTAL Selarl, représentée par Michel GOUTAL, A.C.M.H. – 110, rue du Faubourg Poissonnière 75010 PARIS pour un montant de 334 886,00 euros H.T. soit 401 863,20 euros T.T.C.) est retenue avec l'agence BRISSET VEYRIER MESURES Selarl, représentée par Guillaume WANNEPAIN – 24, rue du 19 mars 1962 87350 PANAZOL pour un montant de 9 850,00 euros H.T. soit 11 820,00 euros T.T.C.

Article 3^{ème} :

Ce marché subséquent n° 02 fera l'objet d'une notification formelle.

Article 4^{ème} :

Il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5^{ème} :

Le secrétaire de Mairie et le Trésorier sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6^{ème} :

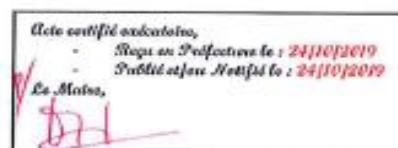
La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Une ampliation sera :

- transmise à Madame la Préfète de la Charente,
- transmise aux membres du Conseil Municipal pour information conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T.,
- affichée à la porte de la Mairie,

Fait à Aubeterre-sur-Dronne, le 24/10/2019.

Le Maire,
Jacques MERCIER.



Confortement église souterraine Saint-Jean – marché subséquent n°02 : lancement des travaux d'étude

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la notification du marché subséquent n°02 – étude de diagnostic, une réunion de démarrage et de programmation des travaux, a eu lieu le mardi 22 octobre 2019, en présence de Monsieur Olivier VIGOUREUX de l'Agence Goutal et de ses co-traitants.

N°065/2019

OBJET : Réhabilitation de la Grange du Guicherot et de ses abords – approbation du programme et de l'enveloppe de l'opération

Monsieur le Maire rappelle que la commune a acquis le 07/06/2018 un bâtiment composé d'une ancienne grange et d'un garage (bâtiment annexe), qui se situe à l'angle de la rue Barbecane et de la Place Merkes-Merval. Cet ensemble nécessitera d'important travaux de remise en état.

Monsieur le Maire expose le projet de réhabilitation de la grange du « Guicherot » et de ses abords qui se compose en deux parties :

- démolition du bâtiment annexe (garage) qui menace de s'effondrer et dangereux pour les riverains,
- et réhabilitation de la grange, du lavoir et du cheminement autour du lavoir.

Monsieur le Maire précise que l'estimation financière prévisionnelle des travaux de l'opération est évaluée entre 353 493,00 € H.T et 424 192,00 €H.T.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

Vu le code de la commande publique au regard des dispositions issues de la loi MOP,
Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

APPROUVE la réalisation du projet de réhabilitation de la grange du « Guicherot » et de ses abords;

NOMME le projet comme suit : Réhabilitation de l'ancienne grange du « Guicherot » en espace culturel ;

SOLLICITE, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, de la Région Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Charente ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à lancer les appels d'offres de Maîtrise d'œuvre et de travaux nécessaires à la réalisation de l'opération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Informations complémentaires :

Pour mémoire, les coûts prévisionnels de l'opération :

ESTIMATION PREVISIONNELLE

LOT	ESTIMATION HT
A VRD	26 370,00 €
B GROS ŒUVRE	84 191,00 €
C CHARPENTE	50 916,00 €
D COUVERTURE	16 122,50 €
E MENUISERIES EXTERIEURE	29 230,00 €
F PLAQUISTERIE/ISOLATION	11 087,40 €
G MENUISERIES INTERIEURE	30 880,00 €
H CARRELAGE:SOL RC	12 287,50 €
I PEINTURE	8 744,75 €
J PLOMBERIE/SANITAIRE	3 701,00 €
K CHAUFFAGE	45 000,00 €
L ELECTRICITE	30 000,00 €
M ZINGUERIE	4 953,00 €
ESTIMATION HT	353 493,15 € HT

soit par décomposition des projets
partie démolition bâtiment annexe : 5 000,00 € HT
partie bâtiment lavoir : 9 720,00 € HT
Aménagement voirie lavoir : 26 370,00 € HT
partie grange : 312 403,15 € HT

Taux de tolérance applicable aux
Etudes Préalables : 20%

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est
comprise entre :
et

Pour information une demande de déclaration de projet d'investissement pour l'année 2020 a été déposée auprès de la préfecture de la Charente. La demande officielle de financement au titre de la D.E.T.R sera transmise en janvier 2020.

N° 066/2019

OBJET : aménagement paysager et sécurisation des routes départementales en périphérie du bourg : lancement de l'appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle que pour réaliser les travaux d'aménagements paysagers et de sécurisation des routes départementales en périphérie du bourg, une consultation doit être lancée sous la forme d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article R°2123-1 1° du Code de la Commande Publique. Les travaux se composent d'une tranche ferme :

- le carrefour "Plaisance" (RD2/RD17),
- et deux tranches optionnelles :
- l'aménagement de la route de Laprade (RD17)
 - le carrefour "rue St-Jean/route de Laprade"

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les travaux d'aménagements paysagers et de sécurisation des routes départementales en périphérie du bourg sous la forme d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article R°2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

N° 067/2019**OBJET : Exercice 2019 – Budget principal « Commune » - Décision modificative n°08 – virement de crédits**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2019 pour financer les travaux de modernisation de l'installation Campanaire de l'Église Saint-Jacques :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2316-420 : Tableau "Vierge à l'Enfant"	- 6 000,00 €	
D 2188-467 : Église St-Jacques : modernisation de l'installation Campanaire		+ 6 000,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

N° 068/2019**OBJET : Voyages scolaires organisés par le Collège public de MONTMOREAU – demande de participation auprès de la commune pour un élève**

Le collège Antoine DELAFONT de Montmoreau-Saint-Cybard organise un séjour à Saint-Lary-Soulan (Haute Pyrénées) du 6 au 10 janvier 2020 destiné aux élèves de 4°. Il sollicite le Conseil municipal car un élève de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne y participe.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

DÉCIDE de participer à hauteur de 70,00 euros. Cette subvention sera mandatée au compte C/6574 en diminution des 1 050,00 euros mis en réserve sur cette même ligne. Il restera donc à affecter par délibération la somme de 980,00 euros.

N° 069/2019**OBJET : Admissions en non-valeur de produits irrécouvrable – exercice 2019 – Budget principal de la commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les états de produits irrécouvrables établis par le trésorier, non recouverts pour différentes raisons : personnes insolvables, en surendettement avec décision judiciaire d'effacement de dette, avec insuffisance d'actif, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite, etc.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ADMET en non-valeur les produits suivants :

Exercice	Référence pièce	Nature	Nom du redevable	Montant TTC restant à recouvrer
2016	Titre 322	Redevance Terrasses Place Trarieux septembre	BRANDMAYER Sydney	480,00 €
2016	Titre 352	Redevance Terrasses Place Trarieux octobre	BRANDMAYER Sydney	480,00 €
TOTAL GÉNÉRAL				960,00 €

N° 070/2019

OBJET : Admissions en non-valeur de produits irrécouvrables – exercice 2019 – Budget annexe "Assainissement".

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les états de produits irrécouvrables établis par le trésorier, non recouverts pour différentes raisons : personnes insolvables, en surendettement avec décision judiciaire d'effacement de dette, avec insuffisance d'actif, parties sans laisser d'adresse, somme trop minime pour faire l'objet de poursuite, etc.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ADMET en non-valeur les produits suivants :

Exercice	Référence pièce	Nature	Nom du redevable	Montant HT restant à recouvrer	Montant TTC restant à recouvrer
2014	Facture de Rôle 034	Redevance Assainissement	BRANDMAYER Sydney	344,72 €	379,19 €
2015	Facture de Rôle 323	Redevance Assainissement	BRANDMAYER Sydney	402,81 €	443,09 €
2016	Facture de Rôle 028	Redevance Assainissement	BRANDMAYER Sydney	429,56 €	472,52 €
2017	Facture de Rôle 075	Redevance Assainissement	BRANDMAYER Sydney	106,05 €	116,66 €
2017	Facture de Rôle 051	Redevance Assainissement	CHOK DEE MAK SOCIETE	76,22 €	83,84 €
TOTAL GÉNÉRAL				1 359,36 €	1 495,30 €

Camping municipal 3 étoiles

Bilan de la saison estivale 2019

NUITÉES CAMPING ANNÉE 2019

Nationalité	MAI		JUIN		JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		TOTALS 2019			TOTALS 2018		COMPARATIF
	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	Nuitées	Arrivées	% Nuitées	Nuitées	% Nuitées	
Français	60	15	108	45	1150	310	1480	420	114	52	2912	842	56,05%	5333	65,65%	-2421
Anglais			57	30	498	90	782	149	33	7	1380	276	26,56%	1215	14,96%	165
Hollandais	12	5	42	8	288	75	302	72	14	1	658	161	12,67%	945	11,63%	-287
Belges	2	1	24	10	75	7	28	4			129	22	2,48%	155	1,91%	-26
Allemands			6	2	25	8	52	19			83	29	1,60%	215	2,65%	-132
Italiens					2	1					2	1	0,04%			2
Espagnols			4	1					3	1	7	2	0,13%			7
Suisses			4	1	4	1					8	2	0,15%			8
Autres									16	1	16	1	0,31%	260	3,20%	-244
TOTAL	74	21	255	97	2042	492	2644	664	180	62	5195	1336	100,00%	8123	100,00%	-2928

Total nuitées 2019 : 5195

Total nuitées 2018 : 8123

Renouvellement de la marque « Tourisme et Handicap »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la demande du renouvellement de la marque « Tourisme et Handicap » pour le camping a été faite auprès de Charentes Tourisme.

La visite « conseils » a eu lieu le vendredi 28 juin 2019, en présence de Madame Laurence POURAGEAUD de Charentes Tourisme et de Cassandra MARTIN.

Au vu du compte-rendu de visite, des travaux de conformités sont à prévoir. Ils seront à la charge du concessionnaire du camping municipal, Madame Cassandra MARTIN.

Informations diverses :

Direction des Affaires Culturelles : publication d'un ouvrage illustré consacré aux Monuments Historique de Charente

Un ouvrage illustré consacré aux Monuments historiques de Charente paraîtra en novembre 2019. L'église Monolithe a été choisie parmi les 45 sites les plus significatifs du département.

Banque d'accueil à l'église souterraine Saint-Jean

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a signé le devis de l'artisan de menuiserie – ébénisterie André SOULARD pour un montant de 5 392,80 euros T.T.C pour confectionner la Banque d'Accueil provisoire de l'église souterraine Saint-Jean afin de préserver les guides des mauvaises conditions climatiques.

Pour plusieurs conseillers :

- le plan proposé de cet aménagement est succinct. Il est difficile de se projeter,
- l'espace est réduit, inconfortable pour travailler et pas très heureux,
- une cabane de chantier serait plus appropriée, si cela est un aménagement provisoire.

Monsieur Yves Cramailh demande que soit noté dans le procès-verbal de séance son désaccord : *« Il n'est pas contre l'idée, mais esthétiquement cela pourrait être fait autrement ».*

N°071/2019

OBJET : Exercice 2019 – Budget principal « Commune » - Décision modificative n°09 – virement de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu d'ajuster les crédits comme suit sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2019 pour financer les travaux d'aménagement de la banque d'accueil de l'église souterraine Saint-Jean :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2184-463 : Banque Matériel commun	- 500,00 €	
D 2313-453 : Accueil entrée église souterraine		+ 500,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À huit voix pour et une voix contre,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Réparation parking Champ de foire (parking devant l'office de tourisme)**N°072/2019****OBJET : Exercice 2019 – Budget principal « Commune » - Décision modificative n°10 – virement de crédits**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2019 pour financer les travaux d'aménagements de la Place du champ de Foire :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2315-459 : Chemin du Tourniquet	- 19 500,00 €	
D 2315-468 : Travaux d'aménagement de la Place du Champ de Foire		+ 19 500,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Réhabilitation des allées desservant l'Office Notarial et l'Office de Tourisme**N°073/2019****OBJET : Exercice 2019 – Budget principal « Commune » - Décision modificative n°11 – virement de crédits**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune sur l'exercice 2019 pour financer les travaux de réhabilitation des allées desservant l'Office Notarial et l'Office de Tourisme :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2041413-358 : Voirie CD Maîtrise déléguée	- 840,00 €	
D 2135-451 : Atelier Municipal (portail)	- 5 000,00 €	
D 2184-463 : Banque Matériel Commun	- 1 900,00 €	
D 2315-450 : Aménagement Paysagers rue Barbecane	- 2 500,00 €	
D 2315-458 : Aménagements rue Saint-Jean	- 2 400,00 €	
D 2315-459 : Chemin du Tourniquet	- 1 860,00 €	
D 2316-420 : Restauration Tableau « Vierge à l'enfant »	- 9 000,00 €	
D 2315-469 : Réhabilitation allées office notarial et office tourisme		+ 23 500,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Remplacement des arbres morts sur la Base de Loisirs

N°074/2019

OBJET : Exercice 2019 – Budget annexe « Base de Loisirs » - Décision modificative n°03 – virement de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget annexe de la Base de Loisirs sur l'exercice 2019 pour financer le remplacement des arbres morts sur la Base de Loisirs :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 2135- 068 : Rideaux Salle des fêtes	- 100,00 €	
D 2158-071 : Radeau Baignade	-1 200,00 €	
D 2128- 069 : Arbres Camping		+ 1 300,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Réparation haut du chemin du Tourniquet

Les travaux de réparation du haut du chemin du tourniquet ont été réalisés semaine 42 et 43, par l'entreprise JEAN Christian pour un montant de 8 160,00 euros T.T.C

Barrage d'Aubeterre-sur-Dronne : investigations techniques par injection de Fluoréscéine

Le jeudi 31 octobre 2019, des investigations techniques ont eu lieu sur le barrage gonflable de la commune afin de déterminer des fuites éventuelles. Un rapport sera transmis prochainement à la commune.

Communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne : compte-rendu du conseil communautaire du 24/10/2019

Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de la réunion du conseil communautaire du 24 octobre 2019, où il était présenté une nouvelle proposition de revoyure des Attributions de Compensation.

Cette nouvelle version prenait en compte un coût moyen par habitant auquel s'ajoutait l'attribution de Compensation fiscale de chaque commune plus une contribution de 20,00 € par habitant, ce qui permettait de dégager environ 100 000,00 euros supplémentaires.

Cette nouvelle proposition n'a pas été validée par les conseillers communautaires (32 pour, 31 contre, 1 bulletin blanc), ce qui ne représente pas les deux tiers des délégués communautaires nécessaires à la validation du projet.

Communauté de communes Lavalette Tude et Dronne : travaux de voirie - F.D.A.C. 2019 – secteur d'Aubeterre

Au vu des conditions climatiques, les travaux de voirie seront reportés aux beaux jours de l'année 2020.

Trésorerie de Chalais : départ du comptable

Monsieur Thierry ETHEVENIN, comptable de la trésorerie de Chalais, quitte ses fonctions au 1^{er} décembre 2019.

Repas des aînés et Noël des enfants

Il est retenu la date du samedi du 14 décembre 2019 pour le repas des aînés, qui se tiendra comme l'an passé à la salle des fêtes, préparé et servi par Les Viandes du Terroir – Delphine BOCQUIER. En outre, il a été décidé que le goûter de Noël offert aux enfants ne serait pas organisé cette année dans ce cadre-là.

Dates des réunions du conseil municipal pour 2019

- Mercredi 04/12/2019, 19 heures.

Questions diverses :

- Incendie du Canoë-Kayak : La piste accidentelle est privilégiée, il est nécessaire d'attendre les rapports des experts des différentes compagnies d'assurances (MAIF et Groupama).
- La voiture Citroën grise stationnée depuis plusieurs mois sur le parking « Prés Louis » était immobilisée par la gendarmerie de Chalais. Celle-ci a été enlevée mercredi 06/11/2019 dans l'après-midi.

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt et un heures.

Conseillers municipaux présents	Signatures
MERCIER Jacques	
ORAIN Xavier	
LAPOUGE Raquel	Absente pour démission
LAFRAIS Jean-Paul	
POUPEAU Daniel	
MAFFRE Xavier	
AMELOT-DELMAS Michèle	Absente pour démission
JONQUA-MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
MÉTAYER Maryse	
CRAMAILH Yves	